



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES 2019

COMMENT VOTER ? DEUX CHOIX POSSIBLES

1. LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

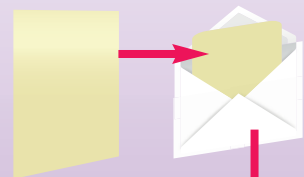
• Quand ?

Du 12 août au 20 septembre 2019 – 12 heures.

• Comment ?

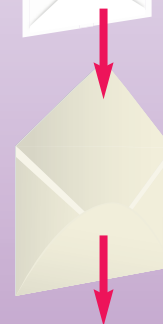
- > Le bulletin de vote (1) doit être mis sous triple enveloppe. L'enveloppe de vote (2) ne doit contenir qu'un seul bulletin et comporter ni mention ni signe distinctif.
- > L'enveloppe (2) doit être glissée dans l'enveloppe nominative (3) que l'agent doit dater et signer au verso.
- > L'enveloppe (3) doit être insérée dans l'enveloppe de réexpédition (4) pré-affranchie qui doit être postée sans timbre.

1
Bulletin
de vote

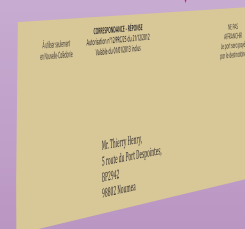


2
Enveloppe
de vote

3
Enveloppe
nominative



4
Enveloppe
à poster
sans timbre



ATTENTION !

**LES BULLETINS ARRIVÉS APRÈS
LE 20 SEPTEMBRE 2019 – 12 HEURES
NE SERONT PLUS PRIS EN CONSIDÉRATION.**



2. LE VOTE PHYSIQUE

• Quand ?

Du 18 au 20 septembre 2019 – 12 heures.

• Où ?

Le vote directement à l'urne se déroulera dans les locaux de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie :

**Centre administratif Jacques IÉKAWÉ
18, avenue Paul Doumer – Nouméa**



- Les 18 et 19 septembre 2019 de 8 heures à 15 heures.
- Le 20 septembre 2019 de 8 heures à 12 heures.

• Comment ?

Pour voter chaque agent devra produire une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire).

**Vous pouvez retrouver l'intégralité
des modalités de vote
sur le site de la DRHFPNC :**

www.drhfpnc.gouv.nc
onglet «dialogue social»

 **www.gouv.nc**



DRHFPNC
Direction des Ressources
Humaines et de la Fonction
Publique de Nouvelle-Calédonie